

COMMISSION ENDURO
Président de la commission



Thomas ANGELES
25 rue des sources
34990 JUVIGNAC
06 87 20 79 73
mtangeles@free.fr

délégué LOZERE : MYVELAZ Guy 8 rue des terres bleues 48000 MENDE 06.30.09.26.01

CLASSEMENT 2016

ELITE E1

1^{er} MAZAUDIER. Mel / 2^{ème} TROUSSIER. Stéphane / 3^{ème} CHALIER. Rémi

ELITE E2-E3

1^{er} DECLERCQ. Till / 2^{ème} ANGELES. Thomas / 3^{ème} RINGUET. Peter

NATIONAL N1

1^{er} JOUANEN. Vincent / 2^{ème} DA COSTA. Olivier / 3^{ème} VEYRUNES. Simon

NATIONAL N2

1^{er} VEYRUNES. Jeremy / 2^{ème} BASSOT. Guillaume / 3^{ème} FOURNIER. Cyril

NATIONAL N3

1^{er} DOUCET. Clément / 2^{ème} BRUZY. Arnaud / 3^{ème} MARIN-CUDRAZ. Jeremy

VETERAN

1^{er} MORENO. Patrick / 2^{ème} DUBOIS. David / 3^{ème} DARRAGON. Jérôme

CHAMPIONNAT DE France

ELITE E1: 1^{er} BOURGEOIS. Marc / 3^{ème} BOUCARDEY. Romain

ELITE E2: 1^{er} LARRIEU. Loic

JUNIOR: 1^{er} GESLIN. Anthony / 3^{ème} ABGRALL. David / 5^{ème} MIROIR. Jeremy

NEO-ELITE: 1^{er} BREBAN. Luc

NAT N1: 2^{ème} THOME. Patrick

VETERAN: 2^{ème} ALIBAUD. Remy

CHAMPIONNAT DU MONDE

E2: 3^{ème} LARRIEU. Loic

YOUTH CUP 125: 4^{ème} NICOLOT. Jean-Batiste

COUPE DE FRANCE D'ENDURO

1^{er} EQUIPE LANGUEDOC-ROUSSILLON 1 (GESLIN / LARRIEU / BOURGEOIS)

12^{ème} EQUIPE LANGUEDOC-ROUSSILLON 2 (DE CLERCQ / ROSADO / BREBAN)

Règlement Championnat de Ligue Enduro 2017

ARTICLE 1

La ligue motocycliste du Languedoc-Roussillon organise un Championnat de ligue d'Enduro.

ARTICLE 2

Ce championnat est ouvert à tous les pilotes justifiant de leur appartenance à un club affilié à la ligue du Languedoc-Roussillon et titulaires d'une licence FFM.

ARTICLE 3

3.1 a l'occasion de chaque épreuve, les inscriptions devront parvenir au club organisateur, accompagnées des droits d'engagement, au plus tôt. Les demandes arrivées trop tard seront rejetées ou les droits majorés de 50%. Ces dispositions seront valables pour les épreuves disputées dans une autre ligue.

3.2 Le pilote est seul responsable de son inscription, un refus d'engagement ne pourra entraîner aucune intervention ou traitement de faveur.

ARTICLE 4

4.1 Le championnat de ligue est réservé aux pilotes licenciés INTER, NCO. Deux groupes seront créés

ELITE (ou LIGUE 1): comprendra les pilotes ayant marqué des points dans le championnat de ELITE de l'année précédente, les pilotes élites inscrits sur la liste FFM et les pilotes junior FFM.

Ainsi que les 3 premiers (obligatoire) pilotes SCRATCH de la catégorie NATIONAL et le 4^{ème} de ce championnat (selon son choix) de l'année précédente.

NATIONAL (ou LIGUE 2): comprendra tous les autres pilotes licenciés NCO.

4.2 les pilotes ne marquent aucun point durant une période de deux ans dans les différentes classes de la catégorie ELITE et ne figurent pas sur les listes ELITE FFM, se verront redescendre en catégorie inférieure.

4.3 Les pilotes inscrits dans la mauvaise catégorie, ne marqueront pas de point sur cette épreuve. (ex : un pilote NAT ou LIGUE 2 qui s'inscrit en catégorie ELITE ou LIGUE 1 ne prendra aucun point ni au scratch ni dans sa cylindrée. L'inverse est également valable.

ARTICLE 5

Un classement sera établi dans les catégories ELITE et NATIONAL dans les différentes classes : E1(125 2t. -250 4t) /E2(+125 2t.- 450 4t) /E3(+250 2t .- +450 4t). /Vétérans / féminine. / 50cc.

Un classement scratch sera établi dans les deux catégories. Pour la catégorie ELITE le classement sera établi à titre indicatif, sans aucune valeur. Pour la catégorie NATIONAL le classement scratch sera pris en compte pour le passage dans la catégorie supérieure.(les 4 premiers).

ARTICLE 6

Les motos engagées devront répondre aux normes exigées dans le championnat de France, en particulier en ce qui concerne le bruit (norme en vigueur FFM) et les pneumatiques (types FIM obligatoires, AV, AR). Le directeur de course, le délégué de la ligue ainsi que les commissaires techniques veilleront à l'application de ce règlement.

ARTICLE 7

À l'issue du championnat, toutes les épreuves compteront pour le classement final.

ARTICLE 8

Si le nombre d'épreuves organisées dans la Ligue du Languedoc Roussillon est insuffisant, la Commission d'enduro choisira des épreuves organisées dans les Ligues limitrophes, tout en considérant à la fois les critères d'éloignement et l'intérêt sportif.

ARTICLE 9

Les règles, les dispositions, les pénalisations et les sanctions sont celles prévues au règlement du championnat de France.

ARTICLE 10

Les points du classement par catégorie et pour le scratch pour les deux groupes seront attribués selon le barème suivant :25-22-20-18-16-14-13-12-11-10-9-8-7-6-5-4-3-2-1.

ARTICLE 11

Le jury de l'épreuve détient tous les pouvoirs sportifs sur la compétition. Il constitue le seul tribunal chargé de traiter les réclamations et les infractions constatées par les officiels. Le délégué du championnat (s'il possède la qualification requise) est de droit président du jury.

ARTICLE 12

Pour chaque épreuve, un délégué de la commission sera présent. Il veillera au bon respect du règlement, au bon déroulement de la course, à la délivrance des licences à la journée (certificat médical obligatoire).

A l'issue de la course, il signera le rapport de clôture et se fera remettre le classement.

Dans les 15 jours, il adressera au président de la commission un rapport sur le déroulement de l'épreuve.

ARTICLE 13

Les pilotes vétérans (37 ans révolus à la date de l'épreuve), devront s'engager en catégorie Vétérans. Il y aura un classement Vétérans du Languedoc Roussillon.

Calendrier 2017.

- 30 Avril : DOMAZAN (30)
- 08/09 Juillet: LANGOGNE (48)
- 24 Septembre : MARCOLES (15)
- 08 Octobre : BEAUME DE VENISE (84)
- 22 Octobre : LANGEAC (43)

d'autres épreuves peuvent être rajouté en cours d'année. Consultez régulièrement la commission.

ENDURO KID

ARTICLE 1

La commission ENDURO de ligue LANGUEDOC-ROUSSILLON met en compétition pour 2016 un championnat de ligue d'endurokid. Tout concurrent participant à cette compétition doit connaître le présent règlement, et s'engage à le respecter sans réserves ainsi que le règlement de la FFM.

ARTICLE 2

Ce championnat pourra être disputé par les pilotes titulaires d'une licence annuelle NJ ou NCO. Le championnat est ouvert aux licences 1 épreuves ou à la journée.

ARTICLE 3

Catégories : MINIKID de 6 à 8 ans

Des démonstrations éducatives pourront être organisées pour les catégories NJ ou LJ

POUSSINS de 7 à 11 ans 65cc

BENJAMINS de 9 à 12 ans 85cc

MINIMES de 12 à 13 ans 85cc

CADETS de 13 à 14 ans 85cc

ESPOIRS 125cc de 13 à 17 ans

Les pilotes ayant 17 ans au 1^{er} janvier 2015 pourront participer aux courses mais ne seront pas classés au championnat. De même pour les pilotes ESPOIR du championnat de France d'enduro.

Des dérogations de cylindrée peuvent être accordées selon la morphologie des enfants.

Un pilote de 16 ans peut rouler en espoir avec un 85cc, et sera classé avec les 125cc

Un pilote de 11 ans peut rouler en benjamin avec un 65cc et sera classé avec les 85cc

ARTICLE 4

Pour chaque épreuve le montant de l'engagement est défini par le club (environ 35€), pour les MINIKIDS (environ 20€)

Inscriptions sur le site www.motott.fr

ARTICLE 5

Les cylindrées imposées sont :

MINIKID 50cc (jusqu'à 80 4tps)- moto avec variateur ou boîte à vitesse (possibilité débutant 65cc)

POUSSINS 65cc (jusqu'à 90 4tps)

ESPOIRS 85cc (jusqu'à 110 4tps)

ESPOIRS 125cc (jusqu'à 150 4 tps)

Présence de la protection du pignon de sortie de boîte, embouts de poignées et du guidon, mousse de guidon, niveau sonore suivant la discipline, embout de levier, coupe circuit.

Plaques bleue numéros blanc pour minikid, poussins, benjamins.

Plaques blanche numéros noir pour minimes, cadets, espoirs.

ARTICLE 6

Le circuit ne doit en aucun cas emprunter une voie ouverte à la circulation sans un usage privatif. La totalité du parcours de l'épreuve doit se trouver sur un domaine privé (ou fermé a la circulation pour l'épreuve) ou sur des voies à usage privatif.

Le circuit doit être trace en formant une boucle dont le départ et l'arrivée doivent être à proximité du parc.

La boucle doit être composée au maximum de deux tronçons de liaison et d'un tronçon de spéciale. Les boucles doivent être différentes et adaptées aux différentes catégories.

Entre deux tours, il est impératif d'accorder des périodes de repos aux pilotes, 45 min minimum.

Des la fin du tour (liaison + spéciale) les pilotes devront ravitailler au parc et marquer une pause de 45min avant de repartir.

Les liaisons ne doivent pas être rapides, les mêmes difficultés doivent être franchies par l ensemble des pilotes d'une même catégorie.

Les pilotes parti ront par groupe de 12 maximum. Afin d'assurer la sécurité de ceux-ci, des marchals à moto les encadreront. (un devant, un derrière).

La spéciale doit être entièrement balisée. Il ne doit y avoir que des obstacles naturels et le temps de pilotage consécutif doit se situer entre 4 et 6 minutes.

Pour les 125cc le temps de liaison entre chaque spéciale doit se rapprocher des 45 min et ne pas dépasser 60 min.

Pour les 65cc et 85cc les liaisons entre chaque spéciale seront entre 30 min et 45 min et une pause de 45 min avant de repartir pour la boucle suivante.

Poussins et Benjamins : 3 sp + 3 liaisons (4 spéciales possibles)

Minimes et Cadet 85cc : 4 sp + 4 liaisons (5 sp possibles)

Espoirs 125cc : 5 sp + 5 liaisons (6 sp possibles)

Les parents ou accompagnateur ne sont pas tolérée sur le parcours.

Aide extérieure = 1 minute de pénalité.

ARTICLE 7

Le classement sera établi en cumulant les temps des spéciales et les pénalités.

Les points : 20-17-15-13-11-10-9-8-7-6-5-4-3-2-1

Un titre de CHAMPION DE LIGUE D'ENDURO KID sera décerné dans les catégories suivante :

-POUSSIN – BENJAMINS – MINIMES – CADETS – ESPOIRS

aux moins 3 pilotes de classé par catégories.

ARTICLE 8

en cas de doute ou de précisions, ce référer au règlement du championnat de France d'endurokid ou du règlement particulier de l'épreuve.